

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2014**

OBJET

**07 – DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX
(D.E.T.R.) – ANNEE 2015**

N° 2014-12-07

NOMENCLATURE : 3/5/11

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Elisa DRION
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Jean-Claude SALAU

Par courrier du 17 octobre 2014, le Préfet de Loire-Atlantique nous informait en application de l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur les modalités des demandes de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Cette dotation a pour objectif de financer la réalisation d'investissements et de projets dans les domaines économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Une commission d'élus consultée sur l'emploi des crédits de la DETR s'est réunie le 17 octobre 2014. Au terme de cette réunion ont été déterminées les catégories d'opérations prioritaires subventionnables en 2015 ainsi que les taux de subvention applicables à chacune d'entre elles (annexe 1).

Deux dossiers au plus peuvent être déposés et un seul sera retenu par les services de la Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE07-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014

Sur proposition des membres du Bureau Municipal et avis de la commission aménagement du 1^{er} décembre 2014, deux opérations sont présentées ; toutes les deux au titre de la catégorie 3 – accessibilité aux personnes à mobilité réduite, construction équipements et rénovation des équipements sportifs et de loisirs, mairies, cimetières et églises.

Sur proposition des membres du Bureau Municipal, les opérations suivantes sont présentées :

CATÉGORIE	NATURE D'OPERATION PREVUES EN 2015	ESTIMATION COUT H.T. DE L'OPERATION
<p>3°) Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, construction équipement et rénovation des équipements sportifs et de loisirs, mairies, cimetières et églises <i>plafond des dépenses subventionnables : 200 000 € taux de subvention : 35 %</i></p>	<p>Agrandissement du Cimetière Etudes Voirie Assainissement Drainage Divers Ossuaire Columbarium et cavurnes Jardin du souvenir</p>	<p>6 000 € 50 115 € 12 238 € 17 170 € 5 330 € 20 000 € 12 000 € 4 800 € GLOBAL : 127 653 €</p>
<p>3°) Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, construction équipement et rénovation des équipements sportifs et de loisirs, mairies, cimetières et églises <i>plafond des dépenses subventionnables : 200 000 € taux de subvention : 35 %</i></p>	<p>Création d'une halle de sport de raquettes Déconstruction des courts de tennis actuels Aménagements extérieurs</p>	<p>19 440 € 11 500 € 1 037 500 € GLOBAL : 1 068 440 €</p>

Il est par ailleurs précisé que la création d'une halle de sport de raquettes permettrait d'augmenter les créneaux de salles mises à disposition pour la pratique du sport des élèves de la commune sur le temps scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux 2015 ;

- DE DONNER délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations ;

- DE S'ENGAGER à la réalisation de ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 15 décembre 2014,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE07-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014